

ACCOUDOIR CENTRAL FIXE SUR SIEGE AVANT

Page 1/11

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	2
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	3
4. RÉALISATION DES ACCOUDOIRS	3
4.1. MODES D'ASSEMBLAGE	3
4.2. VERROUILLAGE	3
4.3. AGRESSIVITÉ	4
4.4. ASPECT, PRÉSENTATION, PROTECTION	4
4.5. GRAISSAGE	4
4.6. BRUITS	4
5. CARACTÉRISTIQUES FONCTIONNELLES	4
5.1. CONDITIONS DE MESURE	4
5.2. EFFORT SUR LE BOUTON DE DÉVERROUILLAGE	4
5.3. EFFORT DE RAPPEL	5
5.4. JEUX D'ARTICULATION	5
6. RÉSISTANCE DES MÉCANISMES	6
6.1. CONDITIONS D'ESSAI	6
6.2. SYSTÈMES DE VERROUILLAGE	6
7. ESSAI D'ENDURANCE AU BANC DU DISPOSITIF DE VERROUILLAGE	7
7.1. CONDITIONS D'ESSAI	7
7.2. DESCRIPTION DU CYCLE D'ENDURANCE	8
7.3. EXIGENCES	9
ANNEXE	10
8. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	11
8.1. HISTORIQUE	11
8.2. DOCUMENTS CITÉS	11
8.3. EQUIVALENT À :	11
8.4. CONFORME À :	11
8.5. MOTS CLEFS	11

1.OBJET

Le présent cahier des charges définit les spécifications auxquelles doit satisfaire l'accoudoir central fixé sur le siège avant.

Il complète par des prescriptions particulières aux sociétés Automobiles du Groupe les prescriptions des règlements auxquels les accoudoirs peuvent être soumis dans les pays où les véhicules sont commercialisés.

ACCOUDOIR CENTRAL FIXE SUR SIEGE AVANT	B29 2120	2/11
--	----------	------

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences du présent cahier des charges doit être indiquée sur les documents sous la forme suivante : CDC B29 2120.

En outre les plans doivent porter les indications ci-après :

PLAN FONCTIONNEL

- Définition des composants de l'accoudoir.
- Les modes d'assemblage des éléments constitutifs (voir § Modes d'assemblage).
- La technique de garnissage.
- Le type de commande de déverrouillage et sa course requise.
- Description des cinématiques requises : angle de débattement de l'accoudoir.
- Spécifications du rappel en position accoudoir.
- Encombrement maximal, poids.
- Conditions de montage (diamètre des trous, vis, couples de serrage).

Eventuellement :

- Profils de certaines pièces ayant des incidences sur la présentation ou le garnissage.
- Protection contre l'agressivité (voir § Agressivité).
- Toute exigence spécifique de géométrie, conception, résistance ne figurant pas au présent cahier des charges.

PLAN FOURNISSEUR

- Plans d'ensemble et de détail des constituants, précisant les conceptions, matières, traitements et protections (voir § Aspect, présentation, protection).

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ces prescriptions sont celles du cahier des charges B20 0110 dont les paragraphes ci-dessous sont complétés comme suit :

B - RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Il appartient au fournisseur de s'assurer que les accoudoirs satisfont aux règlements en vigueur dans les pays où ils doivent être utilisés et qui lui sont indiqués par la société Automobile concernée ; il peut être chargé d'obtenir les homologations officielles.

C - APPROBATION DES FOURNITURES

Pour l'approbation de son produit par la Société Automobile concernée, le fournisseur doit remettre un procès-verbal d'examen donnant les résultats des essais prévus par le présent cahier des charges, ainsi qu'une copie du certificat d'homologation délivrée par un laboratoire agréé, attestant que les dispositifs satisfont aux règlements en vigueur dans les pays où ils doivent être utilisés.

Les exigences réglementaires doivent être majorées pour essais d'un coefficient de sécurité de 10 %.

L'approbation n'est accordée qu'au terme d'un essai sur véhicule visant à vérifier la bonne adaptation du produit au véhicule auquel il est destiné :

- Présentation.
- Accessibilité des commandes.
- Niveau de bruit.
- Agressivité pour les occupants, etc.

Les essais préliminaires à l'homologation officielle doivent être effectués en présence des représentants des Services d'Etudes et des Laboratoires de la Société Automobile concernée.

Les essais de conformité aux règlements doivent être réalisés en présence d'un représentant d'un laboratoire agréé, soit chez le fournisseur, soit dans un laboratoire de la Société Automobile concernée.

Ces règlements peuvent s'appliquer à :

- la résistance de l'accoudoir et de ses points de fixation sur siège avant,
- l'exigence de tenue à la combustibilité,
- la protection des occupants du véhicule en cas de choc,
- le comportement aux effets d'inertie,
- le comportement aux chocs réels du véhicule.

Le fournisseur est tenu de conserver pendant au moins 10 ans les documents ci-après :

- Evolution détaillée des plans de définition.
- Procès-verbaux des contrôles d'origine et des homologations obtenues.
- Procès-verbaux des contrôles de routine qu'il doit effectuer périodiquement.
- La preuve de la conformité des produits de série aux produits homologués qu'il doit être en mesure de présenter à tout moment à la Société Automobile concernée ou à toute autorité compétente.

G - CONDITIONS DE LIVRAISON

Les accoudoirs doivent être livrés dans les conditions prévues au plan fonctionnel.

4.REALISATION DES ACCOUDOIRS

4.1.MODES D'ASSEMBLAGE

Les modes d'assemblages des différents éléments constitutifs sont donnés au plan fonctionnel à titre impératif. Le respect des sections soudées spécifiées au plan est un impératif minimal.

4.2.VERROUILLAGE

Le verrouillage de l'accoudoir en position relevée doit être automatique avec application sur son extrémité d'un effort produisant un couple de $0,45 \text{ daN.m} \pm 0,04 \text{ daN.m}$.

La commande de déverrouillage doit être facilement accessible par l'utilisateur, manoeuvrable d'une seule main, et ne permettre en aucun cas le déverrouillage accidentel.

4.3.AGRESSION

Les accoudoirs ne doivent pas être la cause d'accident pour le personnel lors des opérations de manutention, de garnissage et de montage. Aucune partie de l'accoudoir ne doit être susceptible de déchirer ou de couper les matériaux de garniture. Dans le cas contraire, des protections peuvent être prévues au plan fonctionnel. Aucune agression envers les sangles de ceinture de sécurité ne peut être tolérée.

4.4.ASPECT, PRESENTATION, PROTECTION

Les conceptions, matières, présentations et protections non définies au plan fonctionnel, sont laissées à l'initiative du fournisseur, mais doivent être acceptées par les services techniques de la Société Automobile concernée et précisées sur les plans du fournisseur.

Les parties filetées doivent être efficacement protégées contre les chocs et exemptes de peinture, la livraison avec manchons de protection à éliminer au montage est admise.

Le revêtement de chaque pièce doit être contrôlé selon les méthodes d'essai spécifiques figurant sur les normes propres à chaque type de revêtement.

Le niveau de protection ne doit jamais être inférieur :

- pour les pièces peintes, à la catégorie C du cahier des charges B20 1100,
- pour les pièces zinguées, à Z10 suivant norme B15 4100.

La protection ne doit en aucun cas perturber le bon fonctionnement des articulations et des mécanismes. La répartition admise peut être définie par comparaison avec une "pièce limite" acceptée.

4.5.GRAISSAGE

Les pièces en frottement doivent être graissées correctement et définitivement ; la graisse utilisée doit être non collante, non tachante envers les laques utilisées et posséder :

- un bon comportement dans le temps vis-à-vis des pièces avec lesquelles elle est en contact,
- une bonne tenue à l'eau,
- un point de goutte supérieur ou égal à 160 °C suivant NF T 60-102,
- une pénétration permettant une bonne lubrification entre - 30 °C et 100 °C.

4.6.BRUIES

Pendant les manoeuvres de débattement ainsi qu'en utilisation accoudoir ou en position de rangement, l'accoudoir ne doit être la source d'aucun bruit (siège occupé ou non, véhicule en roulage ou non).

Le comportement pourra être testé par l'excitation d'un ensemble comportant la zone concernée du plancher du véhicule, les glissières et le siège garni, avec les paramètres d'essai suivants :

- balayage : de 0 à 100 Hz,
- niveau d'accélération : 0,5 g,
- sans charge sur l'accoudoir en position accoudoir puis en position rangement et ensuite avec une charge de 6 daN en position accoudoir.

5.CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

5.1.CONDITIONS DE MESURE

L'accoudoir est fixé sur une armature, dossier réglé dans la position la plus voisine de 25° par rapport à la verticale. L'articulation et l'armature de dossier sont alors neutralisées par soudure ou rivetage.

L'ensemble complet, accoudoir et armature, est monté sur un châssis rigide respectant les conditions géométriques de montage sur véhicule.

Les vis et écrous, ainsi que les couples de serrage doivent être conformes aux indications du plan fonctionnel. Les mesures sont à effectuer aux températures de 23 °C ± 5 °C, - 30 °C ± 2 °C et 85 °C ± 2 °C.

5.2.EFFORT SUR LE BOUTON DE DEVERROUILLAGE